



Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" **Luxembourg, 4-5 avril 2022**

Le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" se tiendra les lundi 4 et mardi 5 avril. Les ministres examineront notamment les conséquences de la guerre en Ukraine dans leurs domaines d'action respectifs.

Le premier jour, les ministres de la culture, de l'audiovisuel et des médias échangeront dans la matinée (à partir de 9h30) au sujet des actions pour protéger le secteur culturel et ses acteurs impactés par la situation en Ukraine. Cette session sera présidée par Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la culture.

Le déjeuner de travail organisé pour les ministres du sport sera consacré à la meilleure représentation des femmes dans la gouvernance du sport. Sarah Keane, Présidente du Comité olympique irlandais et membre du Groupe de haut niveau sur l'égalité de genre dans le sport, a été invitée à participer au déjeuner.

La session consacrée au sport débutera à 15 heures et sera présidée par Roxana Maracineanu, ministre déléguée chargée des sports.

Le deuxième jour, la session du matin sera précédée d'un petit-déjeuner de travail présidé par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Il sera consacré à l'investissement de qualité en éducation et accueillera la Commissaire Gabriel et le Commissaire Gentiloni. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, coprésideront la session de la matinée consacrée à l'éducation (qui débutera à 9h30).

Au cours de leur déjeuner de travail, présidé par Frédérique Vidal, les ministres de l'éducation débattront du financement des universités européennes en présence de la Commissaire Gabriel.

Un déjeuner informel consacré à la jeunesse, qui s'inscrit dans le Dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse, réunira des représentants des États membres concernés (la présidence précédente et le trio actuel, SI-FR-CZ-SE), y compris des jeunes délégués et de la Commission européenne ainsi que des parties prenantes du secteur de la jeunesse comme le Forum européen de la Jeunesse.

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Sarah El Haïry, secrétaire d'Etat chargée de la jeunesse et de l'engagement, présidera la session de l'après-midi, qui débutera à 15 heures et sera consacrée à la jeunesse.

Conférences de presse:

- 4 avril - 12h45: conférence de presse sur la culture, l'audiovisuel et les médias avec la ministre Roselyne Bachelot-Narquin et la Commissaire Mariya Gabriel
- 4 avril - 17h45: conférence de presse sur les questions liées au sport avec la ministre Roxana Maracineanu et la commissaire Mariya Gabriel
- 5 avril - 12h30: conférence de presse sur les questions d'éducation avec les ministres Jean-Michel Blanquer et Frédérique Vidal et la commissaire Mariya Gabriel
- 5 avril - 18h00: conférence de presse sur les questions relatives à la jeunesse avec la secrétaire d'État Sarah El Haïry et la commissaire Mariya Gabriel

* * *

[Page consacrée à la session du Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport"](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

* * *

CULTURE ET AUDIOVISUEL/MÉDIAS

Protéger le secteur culturel et ses acteurs en Ukraine (débat d'orientation)

Les ministres procèderont à un débat d'orientation sur les conséquences de la guerre en Ukraine sur les secteurs culturel et créatif sous trois angles :

- l'accueil des artistes ukrainiens et des professionnels de la culture, du patrimoine et des médias fuyant la guerre
- le soutien à la liberté de la presse, à la promotion de l'accès à une information fiable et à la protection des journalistes
- la préservation du patrimoine ukrainien.

L'Union européenne a démontré sa capacité à réagir de manière urgente en déployant des mesures d'aide et de soutien, notamment pour faciliter l'accueil des réfugiés ukrainiens. De premières mesures ont également été mises en place d'urgence par la Commission européenne pour favoriser la circulation de l'information.

Aujourd'hui, l'aggravation de la situation en Ukraine soulève la question de la nécessité d'assurer, pour le secteur culturel ukrainien, une information centralisée et spécifique sur les ressources nationales et européennes permettant d'accompagner, d'accueillir et d'aider ces professionnels.

À l'occasion d'un débat d'orientation, la Présidence a invité les ministres à débattre des questions suivantes:

- Quelles nouvelles mesures et bonnes pratiques les États membres ont-ils prises dans le domaine de la culture, du patrimoine et des médias, en réponse à la guerre en Ukraine?
- Comment l'Union européenne pourrait-elle contribuer à soutenir les professionnels de la culture, du patrimoine et des médias touchés par la guerre?

Renforcer les échanges interculturels par la mobilité des artistes et des professionnels de la culture, et par le multilinguisme à l'ère numérique

La mobilité des artistes leur permet de travailler et de créer ensemble, d'acquérir de nouvelles compétences, aptitudes et techniques, de trouver de nouvelles sources d'inspiration, de toucher de nouveaux publics et de nouveaux marchés, et d'accéder à de nouvelles perspectives de carrière.

Afin de renforcer les échanges interculturels, les ministres entendent adopter des Conclusions invitant la Commission à assurer un accès plus large aux bourses de mobilité européennes dans le cadre d'Europe Créative et à explorer les possibilités de créer un portail d'information accessible, interactif et multilingue, qui fournirait des informations complètes et actualisées sur les possibilités de mobilité et les subventions disponibles auprès des États membres et au niveau européen. Les États membres sont, entre autres, invités à mieux tenir compte de la spécificité de la mobilité des artistes et professionnels de la culture dans la mise en œuvre des règles administratives liées à la circulation des professionnels.

Le multilinguisme est un atout important pour la mobilité des artistes car il contribue à la mobilité professionnelle et aux échanges dans les secteurs de la culture et de la création. C'est pourquoi les ministres demandent à la Commission de renforcer l'intégration du multilinguisme dans les programmes de l'Union. La Commission et les États membres devraient également promouvoir la diversité culturelle et linguistique en soutenant la traduction, mais aussi promouvoir le multilinguisme dans l'apprentissage tout au long de la vie et soutenir la recherche et le développement des technologies du langage afin de favoriser les échanges interculturels.

Construire une stratégie européenne pour l'écosystème des industries culturelles et créatives

La culture et la liberté de création jouent un rôle fondamental dans le renforcement des démocraties et des valeurs de l'UE. L'écosystème des industries culturelles et créatives, qui comprend notamment l'industrie audiovisuelle, la musique, le livre et l'édition de presse, le patrimoine culturel, les spectacles et les arts visuels, joue également un rôle crucial dans l'élaboration d'un patrimoine commun.

Son poids économique (en 2019) a été évalué à 3,95 % de la valeur ajoutée de l'UE, avec 8,02 millions de personnes employées dans le secteur. Toutefois, l'économie culturelle et créative a été considérablement touchée par la pandémie de COVID-19. En outre, elle est également confrontée à des défis et des opportunités structurels, en premier lieu liés à la transformation numérique (forte concurrence de la part des grands acteurs mondiaux), mais aussi à la mise en œuvre de la transition écologique.

Dans les Conclusions qu'ils envisagent d'approuver, les ministres invitent les États membres et la Commission à mettre en œuvre une stratégie européenne EICC. Cette stratégie vise principalement à:

- Améliorer l'accès des entreprises aux financements ; il s'agit notamment de rassembler les différents outils sur l'information relatifs aux aides européennes et d'accompagner la consolidation des petites et moyennes entreprises des ICC.
- Favoriser le développement et l'amélioration des compétences au moyen d'un état des lieux sur les nouveaux enjeux en matière de compétences dans les ICC, d'un forum sur l'entrepreneuriat culturel et créatif européen, et du développement de modules de formation dédiés aux enjeux environnementaux
- Préserver et réaffirmer la richesse et la diversité culturelles européennes à l'ère numérique : il s'agit notamment de renforcer les actifs culturels stratégiques européens, de protéger les auteurs, de favoriser la production indépendante d'œuvres européennes, d'œuvrer à une meilleure découvrabilité des œuvres européennes, de mettre un accent sur l'innovation pour les ICC ;
- Renforcer les exportations des entreprises des industries culturelles européennes, au moyen de programmes d'immersion sur les marchés à fort potentiel, et d'un soutien à leur participation à des foires ou salons professionnels ;
- Promouvoir des politiques responsables dans les entreprises culturelles et créatives notamment en matière environnementale, de lutte contre les discriminations et de bonne rémunération des auteurs.

SPORT

La promotion des valeurs de l'Union européenne à travers le sport et son organisation (débat d'orientation)

Les ministres débattront du rôle que les acteurs du sport peuvent jouer pour promouvoir et défendre les valeurs européennes. La guerre en Ukraine rappelle l'importance de défendre les valeurs européennes de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'Etat de droit et de respect des droits humains. Le sport, par les valeurs qu'il véhicule mais aussi par son modèle d'organisation en Europe, est un puissant vecteur pour ce faire. Les ministres pourront s'exprimer sur le rôle des parties prenantes du secteur sportif pour défendre les valeurs européennes et pour organiser une solidarité avec le peuple ukrainien.

Dans la continuité de la Résolution du Conseil adoptée le 30 novembre 2021 sur les principales caractéristiques d'un modèle sportif européen, les ministres s'interrogeront également sur l'évolution possible de l'organisation et de la régulation du sport en Europe, afin de répondre à l'émergence de nouveaux acteurs, de nouvelles pratiques et de nouvelles attentes de la société civile, tout en restant intransigeant sur certains principes et valeurs fondamentales devant nécessairement encadrer le sport en Europe et en préservant ses fonctions sociales, éducatives, culturelles et sanitaires. Spyros Capralos, Président des Comités olympiques européens, introduira ce débat.

Le sport et l'activité physique, leviers prometteurs de transformation des comportements en faveur du développement durable

Ces Conclusions portent sur la contribution du sport aux Objectifs de développement durable, sous deux angles. Tout d'abord, elles soulignent la nécessité que le sport au sens large (pratique sportive individuelle et collective, production et consommation de biens et de services sportifs, construction, rénovation, maintenance et utilisation des infrastructures sportives, organisation d'événements sportifs...) réduise son impact sur l'environnement, la biodiversité et le climat. Elles insistent aussi sur l'importance de renforcer le rôle du sport pour éduquer, sensibiliser et transformer les comportements en faveur des Objectifs de développement durable.

Les États membres, la Commission et le mouvement sportif ont déjà fait des efforts et des progrès importants en ce sens. Ces Conclusions visent à saluer ces efforts, tout en les accélérant, les intensifiant et leur donnant une reconnaissance et une dimension européenne.

ÉDUCATION

Jeter des ponts pour une coopération européenne efficace dans le domaine de l'enseignement supérieur

Le Conseil souhaite approfondir la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur. Une coopération transnationale accrue dans le domaine de l'éducation favoriserait un accès équitable à une éducation, une formation et une recherche inclusives et de qualité, favoriserait la création et la circulation des connaissances, faciliterait le partage des capacités et des infrastructures et contribuerait à la vitalité des régions et des communautés européennes.

Une coopération plus étroite entre les établissements d'enseignement supérieur nécessite de relever un certain nombre de défis tels que les différences dans l'assurance externe de la qualité, la mise en œuvre inégale de la reconnaissance mutuelle automatique des qualifications et des périodes d'études à l'étranger et les différences dans les structures des diplômes.

Le Conseil prévoit d'adopter une recommandation visant à jeter des ponts pour une coopération européenne efficace dans le domaine de l'enseignement supérieur. La recommandation constituera une étape essentielle pour la réalisation de l'espace européen de l'éducation (EEE) d'ici à 2025. L'EEE aide les États membres de l'UE à travailler ensemble à la mise en place de systèmes d'éducation et de formation plus résilients et inclusifs.

Stratégie européenne donnant aux établissements d'enseignement supérieur les moyens d'agir pour l'avenir de l'Europe

Dans les conclusions qu'ils entendent approuver, les ministres invitent la Commission et les États membres à:

- Renforcer la dimension européenne de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- Jouer un rôle moteur et assurer le leadership de l'Europe sur la scène mondiale
- Soutenir la reprise et la réponse de l'Europe aux transitions numérique et écologique
- Approfondir le sentiment d'appartenance européen fondé sur des valeurs communes

Ces objectifs seront essentiels pour relever les défis auxquels les établissements d'enseignement supérieur (EES) sont confrontés, tels que la croissance des inscriptions dans l'enseignement supérieur (qui devraient atteindre 300 millions d'ici à 2030, selon l'OCDE) et la nécessité pour les EES de développer leurs infrastructures pour accompagner les transitions numérique et écologique.

Les ministres invitent également les États membres et la Commission à soutenir les alliances d'établissements d'enseignement supérieur telles que les "[universités européennes](#)".

Renforcer la mobilité des professeurs et des formateurs, en particulier la mobilité européenne, dans leur formation initiale et continue

L'UE souhaite favoriser les possibilités de mobilité (c'est-à-dire étudier et/ou acquérir une expérience professionnelle à l'étranger) tant pour les enseignants et formateurs en exercice que pour les futurs enseignants et formateurs. La mobilité peut avoir une incidence positive sur la pénurie d'enseignants en rendant la profession plus attrayante et elle contribue au développement d'un large éventail de compétences parmi les enseignants.

Toutefois, selon [un rapport de 2018](#) remis à la Commission, seuls 40,9 % des enseignants de l'UE avaient effectué une mobilité au moins une fois en tant qu'étudiants, en tant qu'enseignants ou les deux. Les obstacles rencontrés par les enseignants et formateurs potentiels et en exercice sont notamment les suivants: les programmes d'études qui ne sont pas adaptés à la mobilité, les difficultés liées à l'organisation du remplacement des enseignants et des formateurs, les questions financières et le manque de compétences linguistiques.

Le Conseil, dans le projet de conclusions qu'il prévoit d'approuver lors de sa prochaine session EJCS, invite dès lors les États membres à lever les obstacles existants, à offrir un soutien organisationnel et financier et à encourager la mobilité des enseignants des écoles. La Commission est notamment invitée à recenser les outils existants pour encourager la mobilité des enseignants et des formateurs et à promouvoir ces outils.

Renforcer la gestion et l'anticipation des crises dans l'espace européen de l'éducation (débat d'orientation)

La crise sanitaire et le conflit en Ukraine poussent l'UE à réfléchir à la nécessité de mieux préparer ses systèmes éducatifs aux chocs causés par les crises. Dans la continuité de la visioconférence informelle du 16 mars dernier, les ministres évoqueront les centaines de milliers de jeunes fuyant leur pays qui sont privés de scolarisation. La pandémie de COVID-19 a obligé les systèmes éducatifs européens à mettre en place rapidement des mesures visant à garantir la continuité de l'éducation et l'accès de tous à une éducation de qualité. Elle a également perturbé la mise en œuvre de nombreux projets de coopération (Erasmus +).

Les ministres sont invités à débattre des points forts et des limites de l'espace européen de l'éducation face aux crises. Ils procéderont également à un échange de vues sur les mécanismes de coordination qui devraient être mis en place pour aider les États membres au début d'une crise, en particulier par l'intermédiaire de l'UE et de ses institutions.

JEUNESSE

Mobilité des jeunes volontaires dans l'Union européenne

Le Conseil prévoit d'adopter une mise à jour de sa Recommandation de 2008 sur la mobilité des jeunes volontaires. La création du Corps européen de solidarité en 2016, un programme européen qui aide les jeunes à participer à des projets de volontariat, soit à l'étranger, soit dans leur propre pays, ou encore la pandémie de COVID-19, qui a mis en évidence l'importance de garantir la sécurité, la sûreté et la santé physique et mentale des jeunes volontaires, ont rendu nécessaire cette mise à jour.

La nouvelle Recommandation met l'accent sur les jeunes ayant le moins d'opportunités. Le Conseil recommande par exemple aux États membres de faciliter l'accès de ces jeunes aux expériences de volontariat transnational en promouvant des actions de sensibilisation ciblées et accessibles et la diffusion d'informations adaptées par les organisations et les réseaux concernés et en veillant à ce que les organisateurs d'activités de volontariat soient attentifs à l'inclusion sociale, y compris en fournissant des logements et des équipements appropriés accessibles à tous les jeunes, en particulier à ceux en situation de handicap.

L'action de l'UE en faveur de la mobilité transnationale est cruciale car de nombreuses questions ne peuvent être traitées au seul niveau national, dans la mesure où les activités concernent à la fois les États membres d'origine et les États membres d'accueil.

Favoriser l'engagement des jeunes en tant qu'acteurs du changement en faveur de la protection de l'environnement

Dans une [enquête Eurobaromètre](#) de 2019, 67 % des jeunes affirment que la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique devraient être une priorité pour l'UE dans les années à venir. Les jeunes prennent des mesures aux niveaux local, régional, national, européen et international pour sensibiliser toutes les générations aux questions environnementales.

Les ministres, qui devraient approuver des Conclusions sur "les jeunes en tant qu'acteurs du changement en faveur de la protection de l'environnement", estiment que tous les jeunes devraient disposer des connaissances et des compétences nécessaires pour comprendre les questions environnementales et agir s'ils le souhaitent, dans les formes qu'ils souhaitent, en faveur de la protection de l'environnement. Les jeunes doivent disposer d'informations et de données fiables pour juger en toute connaissance de cause des défis et des solutions en matière d'environnement, de biodiversité et de changement climatique.

Le Conseil invite ainsi les États membres, entre autres:

- À soutenir l'animation socio-éducative, les organisations de jeunesse et de protection de l'environnement et d'autres experts et parties prenantes concernés dans leur rôle de fournisseurs d'informations aux jeunes et à leur permettre de diffuser des informations et des données fiables, précises et de qualité sur les questions environnementales;
- À offrir aux acteurs de l'éducation et de la formation formelles et non formelles des possibilités de formation afin qu'ils soient capables de mieux informer, éduquer et soutenir les jeunes sur les questions environnementales et sociales;
- À mieux doter les jeunes, grâce à l'éducation et à la formation formelles et non formelles, des compétences nécessaires pour comprendre et agir sur les questions environnementales.

La Commission est invitée à veiller à ce que tous les jeunes soient en mesure de comprendre et de s'approprier le pacte vert pour l'Europe et à ce que les consultations publiques sur les politiques environnementales européennes soient accessibles aux jeunes ainsi qu'aux organisations de jeunesse et aux acteurs de l'animation socio-éducative.

Mobilité des jeunes volontaires européens (débat d'orientation)

La dernière décennie a vu une demande croissante d'activités de volontariat chez les jeunes européens. Selon les données de [l'Eurobaromètre de 2018](#), environ 31 % des jeunes ont participé à des activités de volontariat au cours des 12 derniers mois, soit une augmentation de 6 % depuis 2014. Le volontariat à l'étranger a également augmenté de deux points depuis 2014.

De nombreuses possibilités et modalités de volontariat et de solidarité sont accessibles aux jeunes, aux niveaux national, européen et international. La meilleure illustration en est le [Corps européen de solidarité](#), qui s'adresse à tous les jeunes Européens âgés de 18 à 30 ans ; lancé en 2016, il est doté d'un budget de 1, 009 milliards d'euros pour la période 2021-2027.

Les activités de volontariat et de solidarité et leurs modalités de mise en œuvre varient considérablement d'un État membre de l'Union européenne à l'autre. Certains pays ont une longue tradition et une solide expérience en matière de service volontaire pour les jeunes et ont mis en place des systèmes de volontariat qui soutiennent des activités tant au niveau national qu'international. D'autres n'ont pas ou peu développé d'activités de volontariat au niveau national et s'appuient principalement sur des programmes européens tels que le Corps européen de solidarité.

En outre, des obstacles au volontariat et à la mobilité des jeunes volontaires persistent, tels que la diversité des cadres administratifs et réglementaires nationaux, ou encore le manque de reconnaissance de la valeur de l'expérience de volontariat et des compétences développées par les jeunes volontaires. On constate aussi un manque de complémentarité et de continuité entre les programmes européens et nationaux de volontariat.

Le 13 janvier 2022, la Commission a adopté une proposition de Recommandation relative à la mobilité des jeunes volontaires dans l'Union européenne, dont l'objectif est, entre autres, de faciliter le volontariat transnational des jeunes et la complémentarité entre le Corps européen de solidarité et les activités nationales de volontariat.

Dans ce contexte, les ministres sont invités à réfléchir aux questions suivantes:

- Dans votre pays, quelles sont les mesures existantes et/ou envisagées aux niveaux national ou régional pour favoriser les synergies entre les activités nationales/régionales de volontariat et les programmes européens de solidarité et de mobilité des volontaires ?
- Afin de renforcer chez les jeunes le sentiment d'appartenance à l'Europe et la conscience de la citoyenneté européenne, quelles nouvelles mesures pourraient être envisagées au niveau de l'UE en faveur de la solidarité et de la mobilité des jeunes volontaires européens, notamment pendant l'année européenne de la jeunesse ?
- Quelles sont les conditions à rassembler et les mesures à prendre pour que l'action des jeunes volontaires européens promeuve mieux encore les valeurs de la démocratie et de la paix, qui sont au cœur du projet de l'Union européenne ?

Divers

Culture et audiovisuel/médias

- a) Programme de travail de la prochaine présidence - Informations communiquées par la délégation tchèque
- b) Sélection de la capitale européenne de la culture 2026, Trenčín - Informations communiquées par la délégation slovaque
- c) La délégation croate tient à informer les ministres d'une réunion entre muséologues, conservateurs et restaurateurs ukrainiens et croates (à confirmer)
- d) La coordination de l'action européenne dans le domaine de la culture et du soutien aux médias en faveur de l'Ukraine - Informations de la Lettonie, La Lituanie et L'Estonie.
- e) L'Italie informera les ministres sur la première réunion des ministres de la culture de l'UE et du Sud à Naples. La réunion aura lieu les 16 et 17 juin 2022.

Sport

- f) Programme de travail de la prochaine présidence - Informations communiquées par la délégation tchèque.
- g) La délégation polonaise fera une présentation sur l'impact de la guerre en Ukraine sur le secteur du sport en Europe.

Éducation

- h) Programme de travail de la prochaine présidence - Informations communiquées par la délégation tchèque
- i) Information de la Présidence concernant la déclaration des ministres de l'Éducation pour construire une vision partagée sur l'efficacité, l'efficience et l'équité des investissements en éducation.
- j) The Cypriote minister informed his fellow colleagues about the third high-level meeting of education ministers in the framework of the ninth 'Environment for Europe' Ministerial Conference (which will take place in Nicosia from 5-7 October 2022).

Jeunesse

- k) Programme de travail de la prochaine présidence - Informations communiquées par la délégation tchèque
 - l) Rapport de la Présidence sur la discussion tenue pendant le déjeuner informel dans le cadre du Dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse.
-